# Feuille d’informations destinée aux participants du projet Avocats, conflit et transition

*Vous êtes invité à participer à une étude de recherche. Avant de décider de participer ou non, il est important que vous compreniez l’objectif de la recherche et ce qu’on vous demandera de faire. Veuillez lire les informations suivantes. N’hésitez pas à poser des questions sur tout ce qui ne vous paraît pas clair. Nous vous remercions de prendre le temps de considérer cette invitation.*

## Quel est l’objectif de l’étude ?

Ce projet explorera le rôle des avocats dans les transitions de la violence ou de l’autoritarisme. Bien que la construction de l’État de droit soit centrale à la théorie et à la pratique de la justice transitionnelle, peu de recherches sont été effectuées à ce jour sur le rôle des avocats en dehors des tribunaux, ou encore comme les « vraies personnes » qui œuvrent dans le système juridique. Les avocats sont souvent les principaux acteurs dans le litige stratégique ou la mobilisation populaire avant les transitions, dans les négociations politiques avant et durant une transition, à promulguer les réformes juridiques, à tester ce qu’elles signifient dans les tribunaux et leur influence sur le travail des initiatives axées sur le passé qui traitent des questions telles que la vérité, la responsabilité et la réconciliation. Ce projet explore le rôle des avocats en tant qu’acteurs politiques au Cambodge, en Afrique du Sud, en Israël/Palestine en Tunisie et au Chili. Dans le cadre des résultats du projet, nous produirons une série de publications universitaires ainsi que des rapports traduits dans les langues locales.

Le projet est dirigé par le Professeur Kieran McEvoy (École de droit, Queen’s University Belfast) et le Docteur Louise Mallinder (Institut de justice transitionnelle, Université d’Ulster).

## Pourquoi ai-je été choisi ?

Durant le travail de terrain, nous interviewerons les principaux acteurs, y compris des avocats, universitaires, représentants de la justice et militants d’organisations non gouvernementales nationaux et internationaux. Les personnes interviewées seront choisies selon un éventail de critères dont :

* La séniorité professionnelle ;
* l’expérience du travail sur des cas relatifs au conflit ou aux droits de l’homme ;
* l’expérience d’avoir représenté des forces politiques « progressistes et/ou conservatrices » ;
* les connaissances et l’expérience des débats au sein des groupements professionnels ;
* l’implication directe dans les négociations politiques et/ou la conception et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle.

Nous interviewerons environ 20 acteurs principaux dans chacune des juridictions de notre étude de cas.

## Puis-je changer d’avis ?

Si vous décidez de participer, vous recevrez cette feuille d’informations à conserver. Il vous sera également demandé de signer un formulaire de consentement. Si vous choisissez de participer, vous pourrez changer d’avis à tout moment et vous retirer de l’étude sans fournir de motif et, si vous le souhaitez, toutes les données relatives aux interviews que vous avez fournies seront détruites.

## Où les interviews auront-elles lieu ?

Les interviews peuvent être conduites sur votre lieu de travail ou sur d’autres lieux convenus mutuellement. Le cas échéant, l’équipe du projet remboursera tous les frais de transport que vous aurez encourus pour vous rendre à la réunion.

## Que se passera-t-il durant l’interview ?

Durant l’interview, on vous posera une série de questions relatives aux thèmes de notre projet, notamment :

* Comment les avocats répondent-ils aux périodes d’extrême violence politique et de répression étatique ?
* Quelle est l’importance des avocats dans les efforts de mobilisation populaire à grande échelle en réponse à ces activités ?
* Quel est le rôle spécifique des collectivités juridiques (par exemple, les conseils du barreau, les ordres des avocats) ?
* Quelle est la contribution spécifique des avocats pour ce qui est des conceptions professionnelles et populaires de l’ « État de droit| » à différents stades d’un conflit et d’une transition ?
* Quelle est la nature de l’intersection entre les stratégies contentieuses et les événements en dehors des tribunaux dans les sociétés en conflit et en transition ?
* Dans quelle mesure l’attitude des avocats locaux envers le droit international et les acteurs juridiques internationaux influence-t-elle les interprétations juridiques du conflit et de la transition dans le contexte politique local et les interprétations internationales du conflit et de la transition ?
* Quelle est l’importance de la question du genre pour déterminer le rôle des avocats ?
* Quelle est la pertinence des avocats dans les périodes où les leaders politiques ou militaires semblent plus désireux de négocier et (si ces négociations aboutissent) dans la conception et la mise en place d’accords politiques et de politiques de justice transitionnelle ?

Les interviews devraient prendre entre 40 et 60 minutes environ. Les chercheurs (McEvoy et Mallinder) y participeront ; il est également possible que notre chercheur local soit présent. Si nécessaire, l’équipe du projet organisera la présence d’un interprète pour fournir une traduction consécutive.

## Les interviews seront-elles enregistrées ?

Au début de l’interview, nous vous demanderons l’autorisation de procéder à son enregistrement. Vous pourrez interrompre momentanément ou arrêter l’interview à tout moment. Si vous préférez ne pas être enregistré, les enquêteurs prendront des notes pour s’assurer de bien enregistrer vos opinions. Personne en dehors du projet n’aura accès à ces documents sans votre consentement exprès. Après l’interview, les enregistrements numériques seront transcrits. Les interviewés peuvent demander une copie de la transcription de leur interview.

## Confidentialité et anonymat

Les interviewés sont en droit de demander que toutes les informations qu’ils fournissent soient traitées en toute confidentialité. Si vous demandez l’anonymat pour l’intégralité de l’interview, nous veillerons à ce que vous ne soyez pas identifié par votre nom dans les données ou fichiers produits par le projet conformément à la Loi de 1998 relative à la protection des données [Data Protection Act 1998]. En outre, si nous vous citons à n’importe quel stade, nous ne vous identifierons pas directement et nous éditerons la citation pour retirer tous les détails qui pourraient éventuellement vous identifier.

De même, si vous avez demandé à parler « en toute confidentialité » durant l’interview, et que nous citons ultérieurement ce matériel, nous ne vous l’attribuerons pas à vous personnellement.

En vertu des lois relatives à la liberté de l’information [Freedom of Information] (FOI) au Royaume-Uni, les parties peuvent demander l’accès à certaines données non personnelles et généralisées produites par le projet. Si nous recevons des demandes FOI, nous les respecterons, mais nous veillerons à ne pas divulguer de matériel confidentiel.

Nous nous efforcerons de ne pas divulguer de matériel confidentiel, mais si des interviewés divulguent des informations concernant des activités criminelles, telles que les abus physiques ou sexuels d’enfants, nous pouvons être tenus par la loi ou par une ordonnance du tribunal de divulguer ces informations à la police ou aux autorités judiciaires. Dans ce cas, nous continuerons d’éviter de divulguer le matériel à d’autres audiences.

## Comment les données seront-elles stockées et exploitées ?

L’intégralité du recueil des données, de leur stockage et de leur exploitation respectera les principes de la Loi de 1998 relative à la protection des données, la Directive 95/46 de l’UE relative à la protection des données, et les politiques des universités relatives à la gestion des données. Durant le travail de terrain, tous les enregistrements audio seront sauvegardés sur un disque dur externe crypté et un ordinateur portable crypté. De plus, à la fin de chaque stade du travail de terrain, les données seront conservées dans des fichiers cryptés sur les ordinateurs du bureau de l’équipe de recherche et dans les fichiers du projet du serveur de Queen’s University. Seule l’équipe du projet aura accès aux données d’interview stockées.

Les données des interviews seront essentiellement exploitées par les chercheurs pour informer notre compréhension des thèmes de la recherche. Dans certains cas, des extraits d’interviews individuels seront cités par les chercheurs dans des publications universitaires et les rapports du projet. Si vous demandez l’anonymat, il sera respecté dans tous ces résultats.

En outre, après la complétion du projet, notre bailleur de fonds exige que nous archivions les données de notre projet avec l’UK Data Service (Service britannique des données) (pour de plus amples informations, consultez <http://ukdataservice.ac.uk>) afin de les mettre à la disposition d’autres chercheurs. Les seules informations relatives à votre interview que nous partagerons seront celles que vous nous aurez autorisés à partager sur le formulaire de consentement. Si vous avez demandé à ce qu’une partie de l’interview soit confidentielle, nous enlèverons cette partie avant de partager les informations avec l’UK Data Service.

## Quels sont les risques de participer ?

Les risques sont minimes, car tous les interviewés conservent le contrôle sur la décision de participer au projet, les questions auxquelles ils acceptent de répondre, s’ils souhaitent fournir des informations en toute confidentialité, et sur la façon dont les informations qu’ils fournissent peuvent être utilisées.

## Y a-t-il des avantages à participer ?

Les interviews contribueront directement à un projet de recherche qui informe notre compréhension du rôle des juristes dans la formation des transitions politiques. De plus, durant les interviews, l’équipe de recherche demandera à tous les interviewés s’il y a des rapports pratiques que nous pourrions produire pour les aider dans leur travail. Selon l’étendue et la quantité de ces demandes, l’équipe de recherche produira cette documentation pratique, la traduira dans les langues pertinentes et la mettra librement à la disposition de nos interviewés.

## Qui finance la recherche ?

L’Economic and Social Research Council (Conseil britannique pour la recherche économique et sociale) finance ce projet de recherche (pour la page de notre projet sur le site du bailleur de fonds, consultez <http://www.esrc.ac.uk/my-esrc/grants/ES.J009849.1/read>). Il s’agit d’une source de financement universitaire indépendante au Royaume-Uni.

## Coordonnées

* Pour d’autres informations sur le projet, veuillez contacter les personnes suivantes :
* **Prof Kieran McEvoy**, School of Law, Queen’s University Belfast, University Road, Belfast BT7 1NN, Irlande du Nord, numéro de téléphone 004428 9 097 387, e-mail k.mcevoy@qub.ac.uk
* **Dr Louise Mallinder**, Transitional Justice Institute, University of Ulster, Jordanstown Campus, Shore Road, Newtownabbey BT37 0QB, numéro de téléphone 0044 28 903 8890, e-mail l.mallinder@ulster.ac.uk
* [Add local researcher details]

**Merci**